

Dossier spécial NRP en Vaucluse

décembre 2020

*Cette année pour Noël,
je vous ai bien gâtés !*



Romun@



LE NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ

Traduction : plan social à la DGFIP

ROMU@

NRP, RELOCALISATIONS ET LE RESTE, OU EN EST-ON DANS LE 84 ?

Le NRP fait partie, avec d'autres attaques, de fond (relocalisations, dématérialisation,...) ou structurelles (missions foncières, contrôle fiscal,...), d'un vaste plan de démantèlement du réseau déconcentré de la DGFIP.

Ce projet s'inscrit dans une vision économique et sociétale bien plus large, imposée aux peuples par des gouvernements convertis aux thèses néo-libérales, sans qu'ils ne soient jamais consultés. Il s'agit de créer à marche forcée une société entièrement numérisée et marchandisée. Ce processus est à l'œuvre à la poste, dans le système bancaire et dans la plupart des autres administrations. Ce projet de société, si on le laisse aller à son terme, va nous conduire à un monde déshumanisé et profondément inégalitaire.

La CGT s'oppose totalement à la mise en œuvre de ce démantèlement qui signifie : Recul du service public, abandon des usagers les plus fragiles et pour les agents : détérioration des conditions de travail et, à terme, mobilité forcée. La CGT finances publiques, pour ces raisons, refuse de participer à des discussions sur un projet déjà ficelé, pour gratter quelques miettes et permettre à la direction de se targuer d'avoir élaboré sa contre-réforme en collaboration avec les représentants du personnel.

Elle sera à vos côtés pour vous aider à appréhender les conséquences de ce projet sur les questions RH : affectations locales, conséquences financières,... La CGT veillera particulièrement au volet immobilier, très imprécis dans les documents fournis par la direction. Rappelons que nous avons affaire à des amateurs qui ont réussi à créer une nouvelle structure, le pôle hospitalier Sud-Vaucluse, sans local pour l'abriter, un service virtuel en quelque sorte !





- **Service de gestion comptable (SGC)** : Ces services ont vocation à remplacer les trésoreries de proximité. Ils effectueront un travail de « back office » et ne seront pourvus que d'un accueil « de premier niveau ». **Conseillers aux décideurs locaux (CDL)** : Mis en place pour pallier la disparition de la mission de conseil aux collectivités locales dans la gestion de leurs finances, ce seront des inspecteurs, IDIV, IP, voire AFIPA, selon l'étendue et l'importance des collectivités où ils seront affectés, mais également pour constituer un débouché aux comptables dont les postes seront supprimés.

- **France Service** : réseau constitué par les Maisons de service au public auxquelles ont été ajouté les « Espaces France services », ce sont des structures mises en place conjointement par les collectivités locales (communes ou communautés de communes) et l'Etat (préfets). Elles assurent un accueil de premier niveau : aide à l'utilisation des services en lignes, renseignements sommaires et prise de rendez vous. La plus grande incertitude existe sur le volume et le type d'emplois correspondants : fonctionnaires

territoriaux, emplois aidés, fonctionnaires d'Etat,... De la même manière, la participation des agents de la DGFIP est très floue. Certains intégreront ce type de structure à temps plein (cela fait partie des « négociations » entre la direction et les agents concernés par les suppressions de services) et d'autres seront simplement « référents » (sur la base du volontariat, ou non). C'est sur ce concept, encore très imprécis, que repose la communication de l'État et de la DGFIP, pour « vendre » aux élus locaux la quasi-disparition du réseau de service public de proximité.

- **Relocalisation** : La DGFIP a pris un malin plaisir à renommer ainsi le projet de « démétropolisation » impulsé par le gouvernement. Ce faisant, elle l'a détourné de son but initial qui était de transférer des services installés dans des grandes villes pour redynamiser des secteurs déclassés économiquement. Et cela devient un instrument pour aller plus loin dans la destruction du réseau avec la création de gros services destinés, dans un premier temps, à aspirer la technicité et l'expertise des services déconcentrés (PNSR), ou à les remplacer peu à peu (Centres de contact, services-usines en fiscalité des professionnels ou publicité foncière par exemple). La création du centre de contact de Carpentras en est la parfaite illustration.

- **Antenne pérenne** : Ce terme inventé par les DDFIP/DRFIP pour acheter la paix sociale, ne recouvre aucune réalité juridique. Dans le schéma censé être définitif du NRP, elles sont citées pour mémoire. On ne sait même pas si elles correspondront à des affectations locales en tant que telles le moment venu. De plus certaines d'entre elles pourront être balayées par des restructurations de grande ampleur, comme celles qui menacent les SIE et les SIP.



Déclinaison du NRP pour le Vaucluse :

TYPE DE MISSION	EVOLUTION ENVISAGEE PAR LA DG	APPLICATION DANS LE 84	CALENDRIER
GESTION PUBLIQUE	Suppression des trésoreries mixtes et trésoreries SPL Créations de Services de Gestion Comptable et de « Conseillers aux décideurs locaux » Regroupement de tout le recouvrement forcé des particuliers (SIP, SPF, amendes, hôpital,...) dans les PRS Evolution des accueils des trésoreries mixtes (tant qu'elles existent) et des SGC vers un accueil « de premier niveau » : toutes questions fiscales, concernant le secteur public local et les amendes	Création de 4 SGC à Vaison, L'Isle/Sorgue, Pertuis et Monteux avec maintien d'une antenne à Avignon Création de 10 postes de CDL	01/01/2021 : Transfert du recouvrement de l'impôt des trésoreries de Bollène et Valréas au SIP d'Orange et de la trésorerie de Vaison au SIP de Carpentras 01/09/2021 : Suppression des trésoreries de Bollène, Vaison, Orange et Valréas et création du SGC de Vaison + création de 3 CDL 01/01/2022 : Transfert du recouvrement de l'impôt des trésoreries de Pertuis et L'Isle/Sorgue aux SIP de Cavaillon et d'Apt et de la trésorerie de Sorgues au SIP d'Avignon 01/09/2022 : Suppression des trésoreries de Pertuis, Apt, Carpentras, Sorgues, Monteux et création des SGC de Monteux et Pertuis et création de 4 postes de CDL 01/09/2023 : Suppression des trésoreries de Cavaillon, Avignon et l'Isle/Sorgue et création du SGC de l'Isle/Sorgue et création de 2 postes de CDL
FISCALITE DES ENTREPRISES	Création de services supra-départementaux pour l'accueil téléphonique et certaines tâches de « back office ». Dématérialisation de la délivrance des quitus + création d'un service national Transfert de l'ensemble du recouvrement forcé au PRS	Il restera 3 SIE à Avignon, Carpentras et Cavaillon avec maintien d'antennes « pérennes » à Orange et à Apt Création d'un centre de contact « Pros » à Carpentras	01/01/2022 : Mise en place des SIE d'Avignon et Cavaillon 01/01/2023 : Mise en place du SIE de Carpentras 2024 : Création d'un centre de contact pour les usagers professionnels à Carpentras



TYPE DE MISSION	EVOLUTION ENVISAGEE PAR LA DG	APPLICATION DANS LE 84	CALENDRIER
FONCIER / CADASTRE / ENREGISTRE.MT	Regroupement de tout le recouvrement forcé des particuliers (SIP, SPF, amendes, hôpital,...) dans les PRS - Mise en place du portail « Gérer mon bien immobilier » Création de services supra-départementaux pour la publicité foncière Mise en place d'un outil numérique et d'un service national unique pour la mission enregistrement	Fusion des SPF Disparition du service de l'enregistrement	Pas de calendrier défini, mais la direction met une grosse pression sur les chefs de services et les agents des SPF pour aboutir à la fusion.
CONTROLE FISCAL	Accentuation de la relation de confiance et du data mining Intégration des BCR au sein des Dircofi Création de structures supra-départementales de CSP à distance	Disparition des BCR en tant que services départementaux. Création de services supra-départementaux, soit autonomes, soit rattachés aux dircofi, constitués d'une vingtaine d'agents	Pas de calendrier défini. La restructuration concernera 7 emplois implantés. On ignore à ce stade s'il restera des antennes locales.
RH / MISSIONS TRANSVERSES	Montée en charge des CDA et CSRH		
ACCUEIL	Montée en charge des centres de contact, particuliers Et professionnels Mise en place de points de contact DGFIP (SIP) et hors DGFIP (MSAP, MFS, buralistes)		



PAIEMENT DE PROXIMITE, ABANDON DE MISSION, ET MARCHANDISATION DES SERVICES PUBLICS

L'article 201 de la Loi de Finances pour 2019 a transféré à des prestataires extérieurs la charge de recouvrer l'impôt (et d'autres recettes publiques non fiscales) en cas de paiement en espèces ou par carte bancaire, ainsi que celle de rembourser l'impôt payé à tort, lorsque ce remboursement s'effectue en cash.

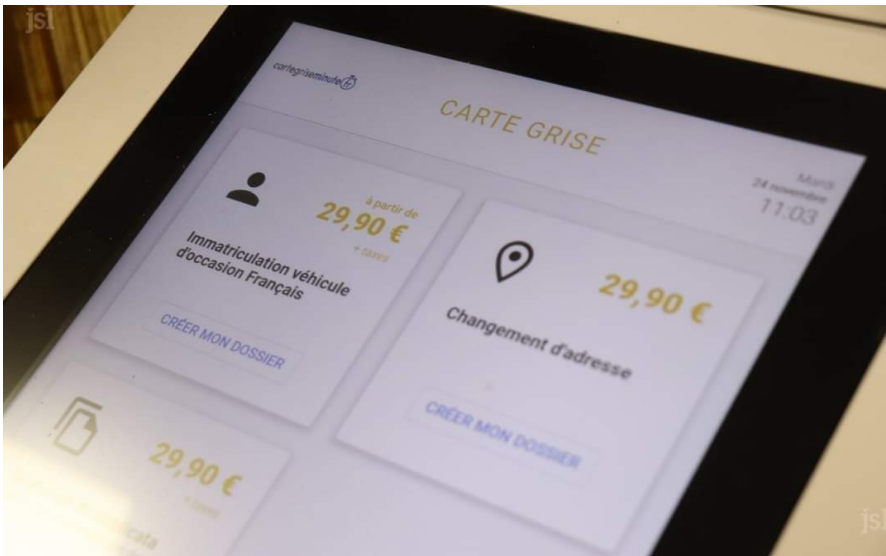
La confédération des buralistes, accompagnée par la Française Des Jeux (FDJ), a remporté l'appel d'offre public « l'externalisation des encaissements en espèces et en cartes bancaires des trésoreries publiques ». Ce marché public a été attribué pour une durée de cinq ans renouvelable.

Pour le ministre Gerald Darmanin, « *il s'agit de rendre ce service plus accessible, grâce à un réseau plus étendu que celui de la DGFIP* ». Et pour cause, fermer les structures (dont 1097 trésoreries, des SIP, des SIE...) dans le cadre du nouveau réseau de proximité ne permettra plus aux agents de la DGFIP d'assurer correctement cette mission !

Face à la baisse des recettes du tabac qui, selon les buralistes eux-mêmes serait liée principalement à la contrebande et non à la lutte contre le tabagisme, la DGFIP a décidé de les « aider » en leur qualité de « préposés de l'administration ».

Avec l'encaissement de tous les impôts et factures des services publics (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière, crèche, cantine, hôpital, amendes ...), ils pourront conserver leurs emplois et dynamiser leur chiffre d'affaires grâce à l'augmentation de la fréquentation sur le reste : bar, tabac, timbres, billets de train, presse, livraison de colis, jeux de hasard, ouvertures de comptes bancaires, cartes grises...

« La borne qui sait tout faire » ou comment faire payer des services gratuits



Voici le type de service de proximité qu'offre la fédération des buralistes... "La borne qui sait tout faire", « créée et développée par proxigital, une société hébergée par la confédération des buralistes »

Sur cette borne, vous paierez 29.90€ une opération qui est gratuite sur ants.gouv.fr. Voilà la proximité dont vous parle le gouvernement...

source twitter @les buralistes

**Aujourd'hui vous devrez payer 29.90€ pour une opération sur carte grise (gratuite sur ANTS)
Et demain, combien pour une autre démarche administrative ?**

"La Borne des Buralistes donne à vos clients un accès simple et facile à quantité de services utiles : assurances, carte grise, fibre, envoi par email de documents scannés. Et demain : paiement de factures, transfert d'argent, démarches administratives, banque, téléphonie..." (source site labornedesburalistes.fr)

Aujourd'hui déjà, avec le paiement de proximité, le gouvernement vous facture indirectement le paiement de vos taxes, impôts, amendes (puisque, pour mémoire FDJ et les buralistes sont commissionnés par l'état pour ces opérations, et donc c'est bien le contribuable qui paie cette commission)



De surcroît, le logo apposé sur les bureaux de tabac ne risque-t-il pas de créer une confusion pour les usagers, qui penseront que ces services sont payants par nature ?

Congés volés et reports de congés : On en est où ?

Vol de congés

Dans le cadre du contentieux contre l'ordonnance organisant le vol de congés annuels dans la Fonction publique, la CGT, la Fédération des services publics CGT et l'Union Fédérale des syndicats de l'État CGT avaient contesté la légalité d'une disposition de l'ordonnance du 23 mars 2020 prise dans le cadre de l'état d'urgence et qui dispensait de toute consultation préalable obligatoire pendant cette période.

Les instances consultatives du personnel sont incontournables même en situation d'État d'urgence, rappelle le Conseil d'État !

Le Conseil d'État a donné raison à la CGT dans un arrêt rendu lundi 16 novembre 2020 et a annulé l'article 13 de cette ordonnance concernant les consultations obligatoires prévues par la loi. En effet, le gouvernement était habilité à « adapter les délais et les modalités » de consultation des instances représentatives mais certainement pas à « remettre en cause leur principe même » ; en l'espèce, dans la Fonction publique, les agents des services publics notamment. Ce principe constitutionnel ne peut être bafoué par le gouvernement !

Pour la CGT, alors même que les ordonnances permettent déjà de contourner le Parlement, il est inenvisageable que la consultation des instances soit ainsi supprimée même en situation d'urgence ! C'est notamment sur le fondement de cet article annulé que le gouvernement avait justifié le « vol » de congés annuels et de jours de RTT dans la Fonction publique, sans négociation ni consultation des instances. Aujourd'hui, cette justification ne tient plus !

Ce recours gagnant est donc une première partie remportée qui ne fait que conforter la légitimité du recours au fond défendu par la CGT sur l'ordonnance relative aux congés imposés. Ce recours gagnant est assurément un levier de notre combat syndical pour le respect des droits fondamentaux et démocratiques dans un État de droit, que bien souvent le gouvernement entend piétiner !

Sur le fondement de ce premier jugement, nous attendons dans les jours qui viennent la décision du Conseil d'État sur le vol des jours de congés en tant que tel.

A la CGT, on défend collectivement nos droits et on ne lâche jamais rien !

Report des jours de Congés

Suite aux interpellations de la CGT, le DG s'était engagé :

« Compte tenu de la période de confinement certains agents n'ont pas été en mesure d'utiliser l'intégralité des jours de congés 2019 reportés sur 2020 (« congés de report 2020 ») avant le dernier jour des vacances scolaires de printemps de la dernière zone, soit le 3 mai 2020.

Afin d'éviter la perte de ces jours pour les agents concernés, ces "congés de report 2020" non consommés vont être versés de façon automatique sur le compte épargne temps des agents dans les prochains jours.

Pour les agents ne disposant pas d'un CET, cette alimentation sera précédée de l'ouverture automatique d'un CET. Un courriel sera adressé par la direction générale sur la BALP de chaque agent concerné une fois son CET abondé ».

C'est à présent chose faite, ces jours étant normalement versés au CET des collègues concerné-e-s !



Pour nous contacter :

courriel : cgt.ddfip84@dgfip.finances.gouv.fr

local syndical : 04 90 82 03 07

site internet <http://http://www.dgfip.cgt.fr>

Retrouvez nous également sur :

Facebook <https://m.facebook.com/Cgtfip84/>



Twitter @84Fip